

Organigramme du système écosociétal.

Dans l'organigramme proposé (voir figure en fin de document), il y a trois points de départ, qui sont les individus (personnes physiques), les acteurs privés (entreprises de tout types, y compris entreprises mono-personnel de type artisanal), et les acteurs publics. Cet organigramme représente les principales institutions de la nation écosociétale, disposées selon leur ordre "vertical", du niveau local au niveau international.

Les individus élisent par démocratie directe des "ministères", qui sont en fait des sortes d'assemblées parlementaires thématiques. Ces "ministères" sont des structures verticales, allant de la base au sommet de la structure sociale nationale, et ont chacun un ordre d'action (par exemple industrie, santé, transport, éducation, etc.), et peuvent aussi représenter des métiers, comme les anciennes "corporations" du moyen-âge.

Les "ministères" sont chargés de collecter les informations concernant leur secteur d'activité, à chaque niveau hiérarchique, comme l'abondance ou le manque de certaines compétences, les RA par activité, les besoins de la population, les besoins exprimés par les acteurs du secteur (communication, matière première, main d'oeuvre), etc. A tout niveau hiérarchique, un "ministère" peut réunir, vers le haut, les représentants de communautés d'idées ayant une raison d'être au niveau inférieur, mais pas au niveau supérieur. Par exemple, un représentant des cultivateurs d'endive du Nord et un représentant des éleveurs de canard du Gers ont leurs actions propres au niveau régional, mais sont tous les deux "chapeautés" par le "ministère" de l'agriculture, dont ils font partie au niveau national. Ils y portent cependant les revendications de leurs électeurs. Cela veut dire qu'il n'y aura pas un "ministère de l'endive", car l'endive n'est pas une préoccupation nationale, tandis que l'agriculture, si (il y a des agriculteurs sur tout le territoire). Les "ministères" ont donc des fonctions locales (au sein des communes et quartiers), régionales (au sein des "conseils généraux" et "conseils régionaux", pour reprendre la hiérarchie française actuelle), et enfin au sein de l'entité nationale supérieure (le ministère au sens actuel). Au "top", un représentant élu par les citoyens intègre le "gouvernement", une entité supra ministérielle qui décide de la politique économique générale de la nation (grands travaux, politiques de santé, recherche, justice, etc.), et coordonne les actions des différents ministères, sur toute leur "hauteur", à partir de cette politique. Le "gouvernement" est également l'interface de la nation avec les autres Etats de la planète.

Le mode d'élection que je propose est celui déjà discuté sur la liste GRESSO, et qui permet aux idées et préoccupations les plus représentées dans la société d'être sélectionnées à chaque niveau de la hiérarchie, pour finir au niveau de décision le plus approprié (par exemple, nul doute que le représentant de la culture de l'endive aura plus à faire dans le Nord que dans le Gers, mais des représentants de l'agriculture en général pourront être élus depuis l'un ou l'autre de ces départements à un niveau supérieur).

Les ministères ont enfin pour rôle de recevoir, étudier et avaliser les demandes de "dotations" des acteurs privés et publics, au niveau de compétence le plus adapté. Le traitement des demandes consiste en une évaluation des budgets prévisionnels, et en un service de conseil aux entrepreneurs. Elle est conduite par les "ministères" tutélaires pour les Acteurs Publics: hôpitaux, éducation, énergie, transport, etc, ou par le "ministère" de référence pour les Acteurs Privés: industrie textile, pétrochimie, artisanat, etc.

Par ailleurs, les individus, regroupés au sein des Acteurs Publics et Acteurs Privés, forment des syndicats, lesquels choisissent des experts (toujours sur le mode le plus démocratique et transparent possible). Les individus peuvent par ailleurs se regrouper en toute sorte d'association de citoyens représentant un courant de pensée, ou, ici encore, une "corporation". Ces associations élisent des représentants. Les représentants des syndicats et des associations constituent les "Conseils d'évaluation des revenus". Ce sont des structures locales, qui attribuent à chaque travailleur son indice personnel, et à chaque production son facteur d'impact. Pour cela, les Conseils se basent sur les réalités économiques locales, tout en tenant compte des grilles d'évaluation et des priorités exprimées par les "ministères" au travers du "Conseil de la statistique économique", que nous décrivons plus loin. Les "Conseils d'évaluation des revenus" ont par ailleurs pour rôle d'informer l'IEDM et le "Conseil de la statistique économique" des indices personnel et des facteurs d'impact décidés, afin que ces deux organismes puissent ajuster leur politique.

Les deux structures restantes sont:

Le "Conseil de la statistique économique", qui a pour rôle de définir la masse de REVE à recouvrer, et donc le facteur d'équilibrage, connaissant les bilans monétaires nationaux. Il a également pour rôle d'orienter l'économie en définissant les grilles de critères pour la détermination des facteurs d'impact et des indices personnel. Ces grilles sont, nous

l'avons vu, utilisées par les "Conseils d'évaluation des revenus", au niveau local. Elles sont définies à partir des informations communiquées par les "ministères", concernant la production de leur secteur (impacts environnementaux, utilité sociale, déséquilibre de production/compétence par région,...). Le "Conseil de la statistique économique" est constitué d'une assemblée d'experts et de représentant des ministères nommée par le gouvernement. Cette assemblée a pour tâche de définir les paramètres de l'équilibre monétaire. Une seconde assemblée plus étendue décide des grille de critères pour l'évaluation des indices personnels et des facteurs d'impact, et est constitué des membres de la première assemblée, ainsi que de membres élus par les "Conseils d'évaluations des revenus".

L'IEDM, *in fine*, émet les RS et RA à destination des individus, et "libère" à destination des acteurs collectifs les "dotations" qui leur ont été allouées par les ministères compétents. Il est aussi tenu d'informer le "Conseil de la statistique économique" des différents bilans de la nation (dotations accordées, somme des RS, RAp et RAn versés, REVE recouvrée, masse monétaire en circulation, etc.). Le "conseil de la statistique économique" utilisera l'ensemble de ces informations pour réguler l'économie *via* le facteur d'équilibrage, en fonction des informations reçues par ailleurs des "Conseils d'évaluation des revenus" et des "ministères".

L'IEDM n'est plus dans cette structure qu'un simple exécutant, un outil sans réel pouvoir (il ne sert que de relais entre la masse monétaire et les acteurs de sa régulation). C'est une sorte d'émanation commune aux "ministères", au "Conseil de la statistique économique" et aux "Conseils d'évaluation des revenus".

Il me semble qu'avec cet organigramme, il y a un éclatement suffisant du pouvoir pour que l'économie écosociétale ne tombe pas entre quelques mains par trop grasses. La constitution par démocratie directe des entités-clés ("Conseils d'évaluation des revenus", "ministères", "gouvernement" et une partie de l'assemblée étendue du "Conseil de la statistique économique") me semble garantir que les préoccupations du peuple seront prises en compte. Par ailleurs, il n'y a pas ici de véritable entité "étatique" centralisée et dirigiste, mais seulement une prise en compte, sur une échelle nationale, des considérations économiques locales, régionales, nationales et internationales. "L'Etat" écosociétal se résume donc essentiellement à une structure de gestion commune raisonnée des ressources d'un territoire, et laisse le champ complètement libre à toute entreprise qui correspondrait aux aspirations de la société en général, et qui tomberait dans le champ de ce qui est

écosociétalement acceptable (consommation des ressources, gestion des déchets, etc). "L'Etat" écosociétal a par ailleurs pour rôle d'assurer l'accès de tous les citoyens aux services essentiels (santé, éducation, énergie, eau, communications (information et transport), justice). Les "ministères" représentant ces services pourraient donc faire l'objet d'un traitement spécial, en ce sens qu'ils seraient toujours présents, quelles que soient les préoccupations des gens, ce qui n'est pas le cas des autres "ministères", qui peuvent disparaître ou apparaître en fonction des besoins actuels de la population (par exemple, une vague d'intérêt pour cet art pourrait faire naître un "ministère de la jonglerie", qui disparaîtrait ensuite, quand tout le monde serait intéressé à la calligraphie chinoise).

On peut adjoindre à ce schéma une entité consultative, qui serait constituée d'un groupe de "sages", donnant son avis sur tel ou tel point, alertant des dérives possibles de telle ou telle décision. Ce conseil serait un peu l'équivalent du "conseil constitutionnel" français, mais sur un mode consultatif. Ses membres seraient choisis par un collège, comprenant par exemple le "gouvernement" et "le conseil de la statistique économique" (assemblée étendue). Il reste toutefois à définir sur quels critères, et parmi quelle population, seraient choisis les candidats au "conseil des sages".

Brieuc Le Fèvre, le 1er juin 2004

